



ESPAGNE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 372 Les chances d'obtenir un poste étaient de 85% .
Conditions générales	Seules sont recevables les candidatures d'étudiants : <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français en France ;• âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue espagnole évaluées et justifiées par un professeur d'espagnol (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature fin mai 2019.</p>
Disciplines	Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L1 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Droit et Sciences politiques : Droit, Administration publique, Sciences politiques, Relations internationales, etc. ;• Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. ;• STAPS.



ESPAGNE



Villes ou régions d'affectation	Tout le pays Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
Établissements	Écoles primaires, lycées, et écoles officielles de langues
Durée du contrat	8 mois (1 ^{er} octobre 2019 - 31 mai 2020) Les dates de début et de fin de contrat peuvent légèrement différer selon la région d'affectation.
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine dans toutes les communautés (sauf Madrid) 16 heures par semaine dans la communauté de Madrid Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération mensuelle	700€ net dans toutes les communautés 1000€ net dans la communauté de Madrid L'assistant a le statut d'allocataire de l'Etat espagnol.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	Une assurance maladie privée est proposée par les autorités espagnoles. Cette assurance ne couvre pas les maladies chroniques préexistantes. Pour information, les assistants ne sont pas inscrits à la sécurité sociale espagnole. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	Une réunion d'information sera organisée fin septembre/début octobre 2019 par le ministère de l'éducation à Madrid ou par les autorités éducatives de la communauté autonome d'accueil.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade d'Espagne en France : www.exteriores.gob.es/embajadas/paris Ambassade de France en Espagne : https://es.ambafrance.org/ Consejería de Educación en Francia: http://www.mecd.gob.es/francia/ Ministerio de Educación, Cultura y Deporte (MECD): http://www.mecd.gob.es/servicios-al-ciudadano-mecd/catalogo/educacion/profesorado/convocatorias-para-extranjeros/auxiliares-conversacion-extranjeros-espana.html
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 communautés autonomes, 1 seule par groupe.**

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Exemple : choix 1 : Andalucía choix 2 : Aragón choix 3 : País Vasco



Groupe A	Groupe B	Groupe C
Andalucía (52) Cataluña* (25) Comunidad Valenciana* (12) Islas Canarias (11) Madrid (90) Castilla y León (31) *Comunautés autonomes bilingües	Aragón (19) Cantabria (4) Murcia (25) Ceuta (2) Galicia* (22) Islas Baleares* (13) *Comunautés autonomes bilingües	Asturias (8) Castilla-La Mancha (16) Extremadura (7) La Rioja (17) Melilla (2) Navarra* (4) País Vasco* (12) *Comunautés autonomes bilingües